

Examen INITIATEUR FFESSM CODEP 25

Epreuve de REGLEMENTATION

Dimanche 4 juin 2023 - Durée 45'

Corrections

Rappel : ne rien inscrire sur la fiche du candidat au cas où une double correction soit nécessaire (note éliminatoire ici 5/20)

CODE DU SPORT / 5 points

- 1) Quel est le matériel de secours obligatoire pour la pratique de la plongée en piscine ?
2 points (moins 0.5 par réponse manquante)
 - Une trousse de secours
 - Un moyen de communication
 - Un BAVU avec sac de réserve d'air et trois masques (grand, moyen, petit)
 - Un masque à haute concentration
 - Un ensemble d'oxygénothérapie médicale avec manodétendeur, débit-litre et tuyau de raccordement au BAVU ou au masque à haute concentration
 - Une couverture isothermique
- 2) Quel est le matériel individuel obligatoire dont vous devez disposer lorsque vous encadrez une palanquée en milieu naturel ?
2 points (moins 0.5 par réponse manquante)
 - Un système de gonflage au moyen de gaz comprimé permettant de regagner la surface et de s'y maintenir (stab)
 - Un moyen de contrôler son stock d'air (manomètre/ordi)
 - Détendeur de secours monté sur un premier étage indépendant du détendeur principal et les deux détendeurs eux-mêmes montés sur deux robinets indépendants
 - Un équipement permettant de contrôler les caractéristiques de la plongée et de la remontée de sa palanquée. (Ordinateur...)
 - Un parachute de palier
- 3) Quel est le matériel de plongée réglementaire qu'un plongeur en formation PE12 doit avoir en milieu naturel ?
(1 point)
 - Un système de contrôle du stock d'air => manomètre immergeable ou équivalent
 - Un système gonflable au moyen de gaz comprimé pour regagner la surface et s'y maintenir => stab avec tuyau de raccordement au bloc de plongée

NIVEAUX DE PLONGEURS ET PREROGATIVES (MFT) / 9 points

4) Quelles sont les prérogatives d'un initiateur E1 ?

2 points (moins 0.5 par réponse manquante)

- Être Directeur de Plongée, surveiller et organiser des séances en piscine ou fosse de plongée dont la profondeur n'excède pas 6 mètres.
- Enseigner, sauf avis contraire du Président du club, la plongée au sein d'un club, du débutant au plongeur Niveau 2 dans l'espace 0 - 6 mètres en milieu artificiel comme en milieu naturel.
- Si l'enseignement s'effectue en milieu naturel, le Directeur de Plongée doit être au minimum un moniteur 1er degré (encadrant E3).
- Valider les compétences du diplôme de plongeur Niveau 1 en milieu artificiel. La délivrance de ce diplôme se fait sous la signature du Président de club. Le numéro figurant sur son tampon doit être le numéro figurant sur sa carte Initiateur E1.

5) En tant qu'initiateur vous êtes chargé d'une formation N1. Quelles sont les conditions de candidature pour le « plongeur niveau 1 » ?

2 points (moins 0.5 par réponse manquante)

- Être âgé de 12 ans au moins à la date de délivrance du brevet.
- Autorisation d'un responsable légal pour les mineurs.
- Être titulaire de la licence fédérale en cours de validité.
- Présenter un certificat d'absence de contre-indication à la plongée conforme à la réglementation fédérale en vigueur.

6) Combien de plongeurs adultes peux-tu réglementairement emmener simultanément en immersion ?

Prise en charge de 4 plongeurs au maximum

1 point

7) Quelles sont les conditions de pratique de l'activité scaphandre pour un enfant de 11 ans ?

2 points (moins 0.5 par réponse manquante)

- La pratique de l'activité nécessite :
 - L'autorisation écrite préalable du responsable légal du mineur
 - La prise de la licence enfant de la FFESSM
 - Un certificat d'absence de contre-indication à la plongée (sauf pour le baptême).
 - Une information minimale sur les risques liés à l'activité doit cependant être communiquée au responsable légal du mineur.
- Les plongées en bouteille doivent rester impérativement dans la courbe sans palier des moyens de décompression utilisés.
- Jusqu'à l'âge de 12 ans, le jeune plongeur n'effectue qu'une plongée par jour.
- Le matériel du jeune plongeur doit être adapté à sa morphologie et aux conditions environnementales.
- Les éléments de la trousse de premiers secours doivent être adaptés à l'âge, à la morphologie, et au poids des plongeurs concernés (BAVU, dosages des médicaments ...).

8) Remplir le tableau si dessous

2 points (moins 0.5 par réponse manquante)

Espace d'évolution	Age des plongeurs	Niveau de pratique
0 - 2 mètres		
2 - 3 mètres		
0 - 6 mètres		
0 - 6 mètres		
0 - 6 mètres		
0 -12 mètres		
0 - 20 mètres		

Espace d'évolution	Age des plongeurs	Niveau de pratique
0 - 2 mètres	8 - 10 ans	Baptême
2 - 3 mètres	10 - 14 ans	Baptême
0 - 6 mètres	8 - 14 ans	Formation plongeur Bronze
0 - 6 mètres	8 - 14 ans	Plongeur Bronze
0 - 6 mètres	8 - 14 ans	Plongeur Argent
0 -12 mètres	10 - 12 ans	Plongeur Or
0 - 20 mètres	12 - 14 ans	Plongeur Or

LICENCE, ASSURANCE / 3 points

- 9) Un licencié de votre club fait un malaise dans la piscine. Il est mis sous oxygène durant 15 minutes. En lui portant assistance, un plongeur endommage le matériel de secours de la piscine. L'assisté se sent mieux et le DP, non médecin, lui dit de rentrer chez lui se reposer, sans déclencher la chaîne des secours. Durant la nuit, il ne se sent pas bien à nouveau et se retrouve hospitalisé. A travers cet exemple, définissez les responsabilités civiles et pénales.

Argumentez

Matériel de secours endommagé : La responsabilité civile est l'obligation de réparer les dommages causés à autrui. La responsabilité civile est assurable. La licence FFESSM remplit ce rôle et on peut la faire jouer s'il y a un tiers responsable, un dommage involontaire **1 point**

Le DP : La responsabilité pénale est un manquement à une règle établie. (Infraction) Dans l'exemple : Non déclenchement des secours. La responsabilité pénale n'est pas assurable. La constatation de cette infraction peut conduire à des peines. **1 point**

- 10) Citez les différentes licences proposées par la FFESSM :

1 points (moins 0.5 point par réponse manquante)

- ADULTE (à partir de 16 ans)
- JEUNE (de 12 à 16 ans)
- ENFANT (moins de 12 ans)

EPI et BLOC AIR / 2 points

11) Donner les périodicités des requalifications et inspections visuelles pour un bloc inscrit au registre d'un club et pour un bloc non inscrit. 1 point

- TIV : 1 an
- Requalification : 6 ans

12) Quel document permet de suivre/gérer les équipements EPI au sein du club ?

1 point

Avec une fiche de gestion dont le contenu est réglementaire

DIVERS / 1 point

13) D'où est tirée cette illustration ?

1 point

Charte Internationale du plongeur responsable

